



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Votants : 23 (JY Gonod a donné pouvoir à C. Favre, F. Goyon a donné pouvoir à A. Delalande, D. Vaissaud a donné pouvoir à N. Chanut, N. Vermel a donné pouvoir à G. Dumas, O. Verne a donné pouvoir à C. Renoud-Lyat)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 4 juillet 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et le onze juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut, N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Poli V., Renoud-Lyat C., et MM Billoudet G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Dumas G., Favre C., Monerrat G.

Excusés : Mme Verne O. (a donné pouvoir à Goyon F.), Vermel N. (a donné pouvoir à Dumas G.) et MM. Gonod JY. (a donné pouvoir à Favre C.), Goyon F. (a donné pouvoir à Delalande A.), Vaissaud D. (a donné pouvoir à Chanut N.)

Secrétaire de séance : Victoria Poli

Objet : Approbation du procès-verbal de séance du 5 juin 2025

Monsieur le Maire fait part du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de séance du 5 juin 2025.

Pour copie conforme
Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,